

Cfdt:

Retour en présentiel, les règles imposées par AUCHAN !

Le nouveau protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés face au Covid-19 assouplit les règles concernant le télétravail, la restauration collective et les moments de convivialité.

Mais le télétravail est toujours considéré par le gouvernement comme « *un mode d'organisation de l'entreprise qui participe à la démarche de prévention du risque d'infection* » et « *les réunions en visio' ou en audio restent à privilégier* ».

Le document souligne que « *le dialogue social est un élément essentiel pour la mise en œuvre des mesures prévues par ce protocole* ». Il recommande d'associer les représentants du personnel (*pas juste certains*) et les représentants syndicaux à sa déclinaison

dans l'entreprise **mais AUCHAN ne sait pas faire ça !**

La Direction décide d'imposer à partir du 14 juin 2 jours en présentiel puis 3 jours à partir du 1^{er} juillet (avec une jauge max à 50%), et de généraliser le Flex-Desk, **tout cela sans en discuter avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'entreprise !**

Pour la CFDT, il aurait fallu que ce soit sur volontariat, tant que les conditions de travail ne sont pas optimales.

Et concernant l'organisation en Flex-Desk, la direction décide de la mettre en place de manière **complètement anarchique**, sans respecter les règles d'or en la matière !

Pour la CFDT ce mode d'organisation (dont on sait bien qu'elle peut avoir des effets délétères sur les salariés) ne doit pas se faire sans moyen et sans maîtrise du sujet. Nous demandons une expertise sur ce sujet !

**Nous serons intransigeants sur la sécurité des salariés.
N'hésitez pas à nous solliciter.**



cfdt.auchan.centrale@free.fr

06 22 14 02 01